

Pétitions

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE—2^E RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Si la Chambre est d'accord, je souhaiterais proposer son adoption plus tard aujourd'hui.

ENVIRONNEMENT ET FORÊTS—1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'environnement et des forêts pour lequel le comité demande, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, une réponse globale.

Ce rapport sur les ressources et les industries forestières dans l'est du Canada est le résultat d'une étude entreprise par l'ancien comité permanent des pêches et des forêts et terminée par le comité permanent de l'environnement et des forêts. Il contient 27 recommandations, dont une invitant le gouvernement à créer un ministère des Forêts.

Connaissance, vigilance, action concertée et intégration sont devenus les mots clés de tous ceux qui oeuvrent dans le secteur forestier. Nous sommes à un moment crucial pour nos ressources forestières et leurs nombreux usages. Les Canadiens doivent faire appel à leurs réserves d'ingéniosité et de souplesse pour garantir que cette grande ressource durera éternellement.

Le comité permanent de l'environnement et des forêts espère que ce rapport encouragera l'échange d'idées et contribuera à la découverte de solutions appropriées.

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES—RAPPORT DU
COMITÉ LÉGISLATIF

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, avec amendements, le rapport du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-92, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

MULTICULTURALISME—3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent du multiculturalisme.

En conformité du mandat qui lui est fixé à l'alinéa 96(3)d) du Règlement, le comité est heureux de présenter un rapport qui résume ses activités au cours de sa première année d'existence.

Le comité a tenu 22 séances et le public a pu assister à 14 d'entre elles qui étaient d'ordre public. On trouvera, à l'annexe 1, les dates de ces réunions et la liste des témoins.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD—2^E
RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, à propos duquel, en conformité de l'article 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse globale.

Le Nord a manifesté le désir de résoudre ses problèmes, de créer de l'emploi et d'assurer son avenir. Le comité espère de tout coeur que ses 21 recommandations seront utiles, et je remercie tous ceux qui ont collaboré à la présentation de ce rapport.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

* * *

• (1220)

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA DISTRIBUTION DU
COURRIER À DOMICILE À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, voici une pétition provenant d'une cinquantaine de mes électeurs selon lesquels, étant donné que tous les Canadiens versent des impôts et paient donc les services de Postes Canada, aucun ne devrait obtenir un service postal de deuxième ou troisième catégorie. Ils prient humblement la Chambre des communes d'enjoindre à la Société canadienne des postes de revenir sur sa décision d'installer des boîtes postales collectives dans les nouveaux lotissements, et de rétablir la distribution du courrier à tous les domiciles de Winnipeg.

AIR CANADA—LE DROIT À LA LIBRE EXPRESSION DES
EMPLOYÉS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition comportant 85 pages et portant la signature de quelque 1,000 Canadiens qui déclarent qu'à leur humble avis, Air Canada a traité injustement l'agent de bord Toni Corrado. Ils demandent humblement à la Chambre des communes d'adresser à Air Canada et à toutes les autres sociétés d'État ainsi qu'aux ministères fédéraux une directive péremptoire pour s'assurer qu'ils respectent le droit à la libre expression de tous les employés, qu'ils appliquent des modalités disciplinaires dignes des normes de justice canadienne, de façon à protéger les droits garantis par la Charte canadienne des droits et des libertés et à garantir un jugement impartial lorsque ces droits ont pu être lésés et le droit de l'accusé de répondre à son accusateur.